

ÉLECTIONS TPE : DES DROITS, DES EMPLOIS QUALIFIÉS ET DES HAUSSES DE SALAIRES !

Les élections dans les très petites entreprises (TPE), entreprises de moins de 11 salarié-es, ont été décalées une première fois du 25 janvier au 7 février 2021, puis ont été reportées à nouveau par le ministère du travail et se tiendront du 22 mars au 4 avril 2021.

Les salarié-es des TPE auront ainsi à choisir l'organisation syndicale qui portera leurs voix durant les 4 prochaines années. Ce scrutin clôturera en effet le cycle permettant la nouvelle mesure de la représentativité des organisations syndicales. Le résultat de ces élections sera additionné à ceux obtenus dans les entreprises entre 2017 et 2020, et participera à mesurer le poids des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches et sur les territoires. Cela permettra par exemple de déterminer quelles organisations syndicales peuvent négocier les conventions collectives, ainsi que leurs poids respectifs.

Plus vous voterez pour la CGT et plus vous donnerez de la force à nos revendications !

Dans la période récente, avec le second confinement et la fermeture des petits commerces de proximité et des TPE des secteurs dits « non essentiels », bon nombre de salarié-es des TPE se sont retrouvés en activité partielle et ont vu leur feuille de paie amputée d'une portion de leur salaire tandis que les entreprises réclamaient les aides de l'État pour survivre à la crise et maintenir leur activité. Le gouvernement a versé des milliards d'euros d'aides publiques supplémentaires aux TPE pour soutenir leur activité.

Aujourd'hui, ces entreprises ont rouvert leurs portes et veulent rattraper à tout prix leur chiffre d'affaire, quitte à rallonger les journées de travail, à travailler tous les jours, y compris les dimanches, avec des cadences infernales.

Les TPE ne sont pas uniquement concentrées dans l'artisanat et le petit commerce. Elles sont aussi nombreuses dans le secteur associatif, dans les professions libérales. Avec le développement des emplois de service, les particulier-es employeur-ses sont considérés comme des TPE et sont également concernés par ces élections.

La crise sanitaire a mis au grand jour les « premiers de corvées » et les « deuxième ligne », parmi lesquelles beaucoup de salarié-es travaillant dans les TPE. Les indicateurs confirment que la deuxième vague est d'abord sociale.

Contrairement aux grands groupes qui continuent d'annoncer des plans de suppressions d'emplois et alimentent les médias, la casse sociale dans les TPE va faire peu de bruit mais risque d'être tout aussi désastreuse pour les salarié-es, leurs familles et les territoires touchés.

Car les TPE et leurs salarié-es participent à la qualité de vie, au lien social et à la vitalité des territoires et contribuent à lutter contre la déshumanisation des quartiers, à condition de maintenir un tissu industriel local et des services publics de proximité qui permettent aux très petites entreprises d'exister.

La CGT revendique que les salarié-es des TPE bénéficient des mêmes droits que l'ensemble des salarié-es, quelle que soit la taille de leur entreprise.

Ensemble, gagnons la bataille de l'emploi, des salaires et des garanties collectives !

Pour cela, votez pour la liste CGT à la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle (CPRI) Centre Val de Loire.

Vous pouvez visiter le site spécial TPE de la CGT : <https://www.cgt-tpe.fr/>

